

Un sacré collier de perles...

Découverte d'un cas de tuberculose ?

« le CHSCT sera informé mais
[l'assistante de prévention] ne l'est pas car
elle n'a pas le grade suffisant » [sic!]

La directrice de la DVNI,
3 octobre 2014 (cf p3)

Découverte d'un cas de tuberculose (bis) ?

« a travaillé tranquillement,
sans bousculer les gens »

Le médecin de prévention compétent
pour la DVNI, 14 octobre 2014 (cf p4)



Voit-on la vie en rose en CHSCT ?

Découverte d'un cas de tuberculose (ter) ?

« on a connu ce problème de
peur irrationnelle avec le désamiantage
du 3701 à Roissy, que certains ont répandu »

Un représentant du personnel,
14 octobre 2014 (cf p5)

Désamiantage 3701: surcoût de 750 000 € ?

« [dû à] un vent de panique contre l'amiante,
malheureusement organisé »

Un représentant du personnel,
14 octobre 2014 (cf p8)

SOMMAIRE :

Introduction	Page 2
I – DGFiP : Cas de tuberculose à la DVNI	pages 3 et 4
I bis – DGDDI : une conclusion inadaptée, vis-à-vis du 3701	page 5
II – DGFiP : Fusion DIRCOFI Île-de-France Ouest et Est	page 6
III – DGFiP : évolution application RIALTO	page 6
IV & V – Approbation PV du 26/06/14 et CR GT du 16/09/14	page 7
VI – DGDDI : Point sur les crédits et le désamiantage du 3701	pages 7 et 8
VI bis – DGFiP & DGDDI : Propositions de dépenses	pages 9 et 10
VII – DGDDI : suivi médical post-professionnel	page 10
VIII – DGFiP : RPS au SIP de Noisy-le-Sec	page 10
IX – Lettre de l'intersyndicale sur l'accueil en Seine-Saint-Denis	page 11
X – Questions diverses :	pages 11 et 12
→ DGDDI : électricité au bureau Panalpina,	page 11
→ DGFiP & DGDDI : Antenne fiscale de Roissy	page 12
→ DGFiP : Centre de contact	page 12

Introduction

PRÉSIDENCE : La séance plénière du CHSCT 93 était présidée pour la première fois par Olivier Gloux, nouveau directeur départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFiP 93).

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL PRÉSENTS

syndicats	titulaires	suppléants	experts
SOLIDAIRES	Armand Guyon (DGFIP - ENFiP) Samira Messaoudi (DGFIP - DIRCOFI) Fabien Milin (DGDDI - DI Roissy)	Pierre Fialip (DGFIP - DRESG) Jean-Luc Pares (DGFIP - DDFiP 93) Karen Barthe (DGDDI - DI Roissy)	Lionel Tchang (DGFIP - DVNI) Jean-Claude Arseguel (DGFIP - DIRCOFI) Guillaume Queromes (DGDDI - DI Roissy)
CGT	Eugène Sourdier (DGFIP - DDFiP 93) Gérard Thimodent (DGFIP - DDFiP 93) Gérard Roget (DGDDI - DI Roissy) Eliane Salanne (DGDDI - DI Roissy)	Christine Lenoir (DGFIP - DDFiP 93)	M. Villois (DGFIP - DIRCOFI)
FO	Philippe Masson (DGFIP - DDFiP 93)	Frédéric Delhaie (DGFIP - DDFiP 93)	néant
CFDT	Gaël Garcia (DGDDI - DI Roissy)	néant	néant

(Nota bene : non représentatifs dans le ministère, la CFTC, la CGC et l'UNSA ne siègent pas au CHSCT 93)

PRÉALABLES :

1) propos préalable : CFDT (thématique : demande de rajout d'un point sur la création d'un service « plateforme téléphonique » à Chartres pour le département de Seine-Saint-Denis).

2) Déclarations préalables :

a) SOLIDAIRES → thématiques principales :

- contexte délétère aux Finances,
- politique d'utilisation des crédits du CHSCT,
- formations risques routiers refusées,
- risques psycho-sociaux à Noisy-le-Sec,
- impacts éventuels du virus ébola,
- problèmes électriques au bureau douanier de Panalpinna,
- relocalisation de l'antenne fiscale de Roissy)

b) CGT : procède à la lecture du courrier envoyé le 11 octobre par la CGT Douanes à Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances, réagissant à l'annonce de la fermeture du Service Taxe Poids Lourds (STPL) de Metz.

RÉPONSES DU PRÉSIDENT :

- à la **CFDT** : toute demande de rajout d'un point à l'ordre du jour d'une réunion du CHSCT doit se faire avant la réunion. Aussi ce point fera l'objet d'un point en fin de réunion, en questions diverses.
- à la **CGT** : ne porte « pas de commentaires sur des décisions nationales », sur lesquelles il « ne peut agir », car hors du ressort du CHSCT.
- à **SOLIDAIRES** : de nombreux points abordés en liminaire figurent dans l'ordre du jour. De plus la DI de Roissy étant en retard, celle-ci répondra aux points la concernant à son arrivée [NDLR : elle était bloquée dans les embouteillages sur l'autoroute]. Sur quoi le président a proposé de commencer directement l'ordre du jour de la réunion.



Notre déclaration préalable :
→ à gauche : pages 1 et 2



ci-dessus, page 5
→ à gauche : pages 3 et 4



Gare aux sorties de route...

UNE DÉCOUVERTE TROUBLANTE

Incidentement, le vendredi 3 octobre, un de nos militants, en poste à la Direction des Vérifications Nationales et Internationales (DVNI) a appris la découverte d'un cas isolé de tuberculose, au sein de sa direction.

Ce militant, fortement troublé par les "mesures" prises par la DVNI, a donc sollicité le CHSCT 93, afin que celui-ci puisse se saisir de la problématique.

Le jeudi 9 octobre, les membres du CHSCT ont pris connaissance par courriel des actions d'information mises en oeuvre par la Médecine de prévention.

Au cas particulier, le Médecin de prévention

compétent pour la DVNI, avait fait une information auprès des agents de la brigade dans laquelle travaille la personne ayant été atteinte par la maladie.

Cette information avait été étendue dans un second temps, le mercredi 8 octobre à l'ensemble des agents du site de la DVNI (voir ci-contre...).

INTERVENTION DE NOTRE EXPERT EN SÉANCE :

Le CHSCT doit connaître les interrogations des agents de la DVNI face à une chronologie d'évènements et à l'absence trop longue de communication autour d'un cas de tuberculose.

Vendredi 3 octobre matin j'ai appris par des agents de la DVNI qu'un collègue avait contracté la tuberculose et avait été traité, qu'un cas de suspicion existait. Aussitôt informé, je suis allé voir Martine Gesell – notre assistante de prévention – , pour lui transmettre cette information, qu'elle n'avait pas. 15 minutes plus tard cette dernière m'a informé que les directeurs étaient au courant mais qu'elle même n'avait pas été tenue informée.

À 11h, l'incongruité de la situation m'a fait écrire au nom de Solidaires Finances Publiques le message suivant à l'intention de ma directrice des ressources humaines, avec copie à Mme gauthier [AFIP] et Mme Gesell :

' Bonjour,

nous avons appris aujourd'hui qu'un cas de tuberculose était avéré à la DVNI et une deuxième personne en suspicion. **À la suite du contact pris ce matin avec l'assistante de prévention, nous avons réalisé qu'elle n'était tout simplement pas au courant.**

Nous ne comprenons pas qu'aucune mesure préventive ni information n'aient été diligenté à l'attention des agents et de ses représentants.

Nous vous tiendrons responsable de tout incident qui serait lié au manque d'information et à l'absence de mesures préventives ad hoc.'

3 octobre 14h, suite à ce message, je suis convoqué (avec mes homologues de CGT Finances Publiques) par la directrice Mme Gautier pour explication : le médecin de prévention et le CLAT ainsi que la centrale sont informés, et par souci de confidentialité et de protection du secret médical personne d'autre que les directeurs et les personnes listées pour dépistage ne sont informés.

L'information est connue de la direction depuis 8 jours. Des agents sont en cours de dépistage (brigade et pôle). Le médecin de prévention atteste de l'organisation des tests de dépistage auprès des agents concernés et du pôle.

Une liste des entrées visitées par la personne malade a également été adressée aux enquêteurs du CLAT.

Au cours de cette réunion et par la suite j'ai exprimé mon indignation :

- pourquoi réserver une telle information aux seuls directeurs? Notamment pourquoi ne pas avoir tenu informé l'assistante de prévention et les représentants du personnel ? Le CHSCT a-t-il été informé ?

- quelle vigilance est apportée, quelle actions pour les agents de la DVNI, ne serai-ce qu'au plan du nettoyage (complément défaillant depuis des mois) et de la désinfection minimale de nos locaux ou de nos climatisations ?

→ Ce 3 octobre rien n'est proposé.

Le 8 octobre, la communication de notre directrice à 12h30 ne nous convainc pas.

Bonjour,

Des inquiétudes ont été manifestées auprès de la direction par des agents, à propos d'éventuels risques de contagion à la suite d'un cas de tuberculose à la DVNI.

Je souhaite rassurer les agents de la DVNI. Comme l'indique le document ci-joint du 07/10/2014 fourni par le Dr BESSELAT, médecin de prévention, il n'y a pas actuellement de risque de contracter la tuberculose dans les locaux de la DVNI.

Ce message, qui a été transmis à la commission laisse perplexe. Si on peut espérer qu'il n'y a plus de risque, je suis, à l'instar des personnes qui l'ont apprise de manière détournée à la DVNI, indigné de la conduite de notre direction. Pour nous tous l'inaction et le manque d'information place en risque les plus fragiles (personne malade ou fragiles et femmes enceintes). Où est la juste mesure au bon moment ?

Nous réclamons simplement que les agents et les instances du personnel soient correctement informés dès connaissances de la pathologie.

I – découverte d'un cas isolé de tuberculose à la DVNI

PRÉSENTATION DE QUALITÉ CONTRASTÉE...

En séance, la présentation faite par la médecin de prévention nous a déconcerté : lorsque cette dernière a appris l'information d'une contamination, elle « a travaillé tranquillement, sans bousculer les gens »... Et malheureusement ce n'est pas la maîtrise de son sang froid et/ou de connaissances pointues sur la tuberculose qui semblait l'inspirer.

En 19 lignes, la note de la médecine de prévention...

La tuberculose

Est une maladie infectieuse à déclaration obligatoire. C'est la mise sous traitement qui détermine cette déclaration.

Le diagnostic étant posé, est déclenché une conduite à tenir :

Elle est déterminée par le Centre de Lutte contre la Tuberculose. (C.L.A.T.)

En lien avec le Médecin de l'Administration.

Elle consiste en une Enquête autour du cas.

Le mode de contamination se fait :

- De Personne à personne
- A partir de l'Environnement par transmission aérienne

SURTOUT S'IL Y A UNE TOUX

Le risque de contamination augmente avec la durée du Contact et sa Proximité (moins de 80 CM)

A partir de ces données ont été définis :

- Les Agents travaillant directement et régulièrement avec l'Agent SOURCE et voyageant avec lui.
- Puis l'ampleur de la zone à surveiller a été élargie, par la suspicion d'un autre cas, à l'ensemble de la Brigade.

L'Agent, ayant été traité, n'est plus contagieux et a pu revenir à son travail. Et, actuellement, le deuxième cas est écarté.

[Redacted]

Medecin de prevention
[Redacted] @finances.sowif
01 48 [Redacted]
Lundi et Mardi.

Heureusement, nous avons été agréablement surpris par la pédagogie déployée par les deux agents du Centre de Lutte Anti-Tuberculeuse (CLAT), venus faire en séance une information sur la maladie :

- **S'il n'y eut pas de désinfection des locaux de la brigade, c'est parce qu'il n'est pas recommandé de faire un nettoyage.** En effet le bactérium meurt rapidement, tué de surcroît par les rayons Ultra-violetts.
- **Si les tests de dépistage ne sont pas exhaustifs,** mais opèrent par ciblage, c'est parce que cela n'est pas forcément pertinent et que le CLAT est également sujet à « des contraintes financières », prenant en compte « un rapport coûts/bénéfices ».
- **Il faut être exposé de 6 à 8 heures dans les 3 derniers mois,** pour risquer de contracter la tuberculose

Dîtes, c'est grave docteur ?

I bis - Une conclusion syndicale inadaptée, vis-à-vis du bâtiment 3701

Une représentante de la CGT a alors malheureusement conclut ce point sur la tuberculose : « on a connu ce problème de peur irrationnelle avec le désamiantage du 3701 à Roissy, que certains ont répandu ». Ces termes sont malheureux car pour notre part, nous considérons que les inquiétudes des agents douaniers du 3701 étaient parfaitement légitimes quant au désamiantage en site occupé du 2^{ème} étage.

De plus, les agents du 3701 avaient matérialisé eux-mêmes leurs inquiétudes en rédigeant en fin janvier 2014 un tract pétitionnaire (voir ci-contre), rapidement signé par la grande majorité d'entre eux.

D'ailleurs, ce tract, structuré, argumenté et contenant de multiples sources (références à la presse écrite, à un rapport du CHSCT de Paris) ne nous semble pas du tout « irrationnel ».

Désamiantage en site occupé : l'actualité récente prouve que des cas de contamination existent.

Le désamiantage du bâtiment 3701 est voté le 16 janvier 2013 en CHSCT. Le 20 janvier 2014, une note d'information provenant de la DI parvient à l'ensemble des personnels concernés.

Nous ne souhaitons pas rentrer dans des considérations syndicales visant à connaître pourquoi, comment, dans quel but et par qui cette opération a été validée.

Nous sommes simplement inquiets par rapport à notre santé. Le désamiantage en site occupé présente des risques avérés.

L'exemple de la tour Montparnasse en juin 2013 est là pour le rappeler.

Lors des travaux, le seuil réglementaire de fibres d'amiante par litre d'air est largement dépassé, ce qui entraîne l'évacuation en urgence de l'ensemble des personnels. La contamination provient des gaines d'aération et de désenfumage, avec un procédé technique identique à celui prévu pour le bâtiment 3701 de Roissy.

Cet événement alarmant aurait dû être l'élément déclencheur du principe de précaution et donc de l'évacuation totale des locaux. Or, le 29 janvier 2014, une nouvelle évacuation est décidée dans l'urgence. Une dépêche du nouvel observateur révèle les conclusions du rapport définitif remis par un expert suite à un arrêté préfectoral pris le 13 août 2013. Ce rapport « établit que le dispositif de désamiantage présente un certain nombre de lacunes ». Il confirme aussi que la ventilation a constitué une source de diffusion d'amiante dans la tour. La région a annoncé dans le foulée l'évacuation de ses 200 agents.

Autre fait d'actualité : le 20 décembre dernier, la RATP ferme brutalement quatre lignes de métro de 12h00 à 20h00. En cause, le chantier de désamiantage engagé dans le centre de trafic sous la place de la Bastille. Le personnel exerce son droit de retrait. Les mesures ont prouvé ultérieurement qu'il y a eu contamination du site.

Dernier exemple marquant : le CHSCT de Paris publie le 21 octobre dernier un rapport d'enquête relatif au chantier du boulevard de Reims (centre des impôts) suite aux droits d'alerte exercés et aux incidents présentant un caractère répété. La commission d'enquête recommande à l'administration dans ce rapport « d'éviter à l'avenir d'entreprendre des travaux d'aménagement ou de maintenance sur des matériaux contenant de l'amiante en milieu occupé c'est à dire en présence des personnels. »

Les résultats des mesures d'exposition à l'amiante arrivent toujours trop tard. Ces relevés n'empêchent pas la contamination mais permettent juste de constater l'exposition. Une seule inhalation suffit pour que des particules microscopiques puissent se loger dans les alvéoles pulmonaires ! Vouloir désamianter relève d'une démarche environnementale, nécessaire et cohérente. Cependant, le choix a été fait du désamiantage en site occupé au détriment de celui en site évacué qui présente toujours des garanties supérieures.

Pourquoi au vu de l'actualité récente, l'administration ne déplace-t-elle pas ses agents dans d'autres locaux le temps des travaux ? Le risque zéro n'existe pas. La santé des agents ne relève pas d'un pari sur un risque existant.

Le principe de précaution absolue s'impose afin que les négligences d'aujourd'hui ne deviennent pas les cancers de demain.

Nous souhaiterions que soit organisée le plus rapidement possible une table ronde (et non une réunion d'information) entre les représentants de la DI de Roissy et l'ensemble des agents travaillant au sein du bâtiment 3701. Les agents souhaitent en effet que des garanties leur soient présentées. Nous ne voudrions pas être mis devant le fait accompli avant qu'il ne soit trop tard.

Le tract rédigé par les agents du bâtiment 3701

Bien au contraire, ce tract était – et demeure – un exemple de rationalité. Du reste, suite à ce tract pétitionnaire, deux évolutions heureuses eurent lieu.



La DI revenant sur sa copie ?

1°) D'abord deux réunions d'information à l'égard des agents du 3701 se sont tenues à la maison de l'environnement les mardi 4 et vendredi 7 mars 2014, en présence notamment :

- de cadres douaniers : M. Dominique Labiche (alors Directeur Inter-régional de Roissy), Mme Monique Bibaud (chef du Pôle Logistique et Informatique de la DI de Roissy) et plusieurs agents du bureau B3 de la Direction Générale des Douanes
- de plusieurs agents du Service des affaires immobilières (SAFI) du ministère de Bercy : Bernard Biancamaria, chef de l'antenne Île-de-France et Marius Cronopol, chef de projet.
- du maître d'oeuvre : Eric Tasset (pour la société SPMO), Aurélien Colin (pour le cabinet 4C).
- du coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (coordonnateur SPS) : Victor Rodrigues, de la société CCRBTP (Conseil Conception Réalisation Bâtiment et Travaux Publics)

2°) Les modalités pratiques des travaux de désamiantage ont été revus (et corrigés) :

- plutôt que de travaux réalisés la journée en horaires décalés (7h-9h, 12h-14h et 17h-19h), les travaux se sont tenus la nuit, afin que la gêne acoustique des agents du 3701 soit réduite au minimum
- la fréquence et le nombre de points d'analyse de l'air ont été augmentés.

En d'autres termes, la lutte rationnelle des agents du 3701 a bénéficié aux travaux

II – Présentation des opérations de fusion des 2 DIRCOFI IDF Ouest et Est

La présentation a été faite par M. Vales, expert pour la Direction du Contrôle Fiscal (DIRCOFI).

« BONNES » NOUVELLES :

- les compétences géographiques, l'exercice des missions sont confirmées (*merci not' bon mait' !*)
- les modifs interviendront le 01/09/2015
- le nombre de vérificateurs ne baissera pas.
- des GT et un Comité Technique seront constitués...
- un site internet est mis en place pour connaître l'ensemble des travaux
- il sera fait appel à des ergonomes

MAUVAISES NOUVELLES :

Nouvel organigramme : M. Vales nous a confirmé la **fermeture d'une brigade immobilière**. À notre question de savoir quel était le devenir pour ces agents, M. Vales a répondu que :

« L'évaporation normale des services fait que des possibilités de mouvement vont se libérer ».

Il y aura donc 58 brigades (32 ouest + 26 est) dans la DIRCOFI fusionnée contre 59 actuellement (31 à l'ouest et 28 à l'est).



INTERVENTION DE NOTRE EXPERT EN SÉANCE :

La nouvelle direction a vu le jour le 01/10/2014 ; Solidaires Finances Publiques attend de disposer d'éléments concrets. Or, nous avons l'impression que rien n'est définitif.

Cependant, nous craignons au regard de la taille de cette future structure, une déshumanisation des relations. Nous redoutons qu'à moyen terme, elle serve de prétexte à des réductions d'effectifs non négligeables sur les agents, à faire disparaître des brigades en territoriale pourtant indispensables à la lutte contre la fraude : une brigade immobilière doit disparaître. Nous constatons que la fusion semble acter la disparition programmée des secrétaires et des contrôleurs des brigades. La zone d'intervention des vérificateurs ne doit pas excéder celle existant actuellement. La fusion ne doit pas déboucher sur une hy-perspécialisation professionnelle et casser les équipes.

Solidaires demande également que toutes les structures de la nouvelle direction soit connues avant le projet de mutation (soit avant le 15/12) afin que tous les agents puissent prendre leur décision de travailler ou pas dans cette nouvelle direction. La mise en place ne doit pas être effectuée avant le 01/09/2015.

[...] C'est pour ces raisons que nous avons saisi le CHSCT et du fait que nous n'avons plus d'instance représentative depuis la création de la nouvelle direction.

III – Point sur les pistes d'évolution de l'application « Rialto Investigations »

La présentation de l'évolution de l'application informatique « Rialto Investigations », (*Rialto : Regroupement et Intégration des applications et des outils de contrôle*), utilisée par les agents vérificateurs de la DGFIP, a été faite par M. Bernard. On retiendra de cette présentation que :

- **tout va aller pour le mieux** : puisque « la partie mémorisation serait allégée passant de 9 pages [fenêtres ouvertes] obligatoires à 7 pages ». Tout ça ? Waoh, on ne rigole pas ! De plus, « il y aurait une lisibilité accrue du module par une séparation très nette de la partie mémorisation, seule partie obligatoire, de la partie purement facultative offrant une aide méthodologique. Le module ne présenterait plus que deux blocs au lieu des quatre blocs actuels ». Ou comment couper les cheveux en 4, et plutôt deux fois qu'une...
- **que de toute façon tout allait super bien**. Ainsi la note rédigée officiellement par la DIRCOFI pour le CHSCT 93 commence par :

Evolutions de RIALTO...



Vous pouvez répéter la réponse ?

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRCOFI ILE-DE-FRANCE
274, avenue du Président Wilson
93211 LA PLAINE SAINT-DENIS

Saint-Denis, le 22/09/2014

Comité hygiène et sécurité du 14 octobre 2014

RIALTO Investigations

I - Rappel/contexte **FERMEZ LE BAN !**

A l'issue du bilan positif de l'expérimentation du module investigations de RIALTO, présenté aux organisations syndicales, le Service du contrôle fiscal a diffusé le 28 juin 2012 une instruction généralisant l'application à l'ensemble des DIRCOFI à compter du premier trimestre 2013.

Bref, à l'instar des douaniers se prenant la tête depuis des années avec l'application SILCF (Système Informatisé de Lutte contre Les Fraudes), la haute administration semble malheureusement se ficher de l'ergonomie informatique des agents vérificateurs de la DGFIP...Voire pire, car selon une certaine locution latine:

L'erreur est humaine, persévérer [dans son erreur] est diabolique...

IV – Approbation du Procès-Verbal de la séance plénière du 26 juin 2014

V – Approbation du compte-rendu du GT du 16 septembre 2014

Dans les 2 cas, le vote POUR fut unanime : CGT (4 voix), SOLIDAIRES (3 voix), FO (1 voix) et CFDT (1 voix).

VI – point sur les crédits : désamiantage au 3701 → le chantier à 1 MILLION !

Le 30 septembre 2014, les membres du CHSCT 93 ont été informés par le secrétariat général (SG) du ministère du courrier que M. Gazave (sous-directeur des politiques sociales et des Conditions de Travail) avait adressé une semaine auparavant à M. Ollivier Gloux, nouveau Directeur Départemental des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis, en sa qualité de président du CHSCT 93.

Ce courrier indiquait explicitement le versement d'une dotation supplémentaire de 100 000 euros pour le budget du CHSCT en 2014 (voir détails ci-contre).

Certes nous étions fortement satisfaits de cette dotation supplémentaire. Néanmoins, un certain nombre d'interrogations demeuraient quant au financement du désamiantage du 2^{ème} étage du 3701, ainsi que nous l'indiquions dans notre déclaration préalable :

« Pour rappel, ces 100 000 € avaient été budgétés en 2013 par le CHSCT, notamment au titre du financement des prestations intellectuelles. Sachant qu'en sus du CHSCT 93, les sources de financement des travaux étaient assurées par la DI de Roissy et la Direction Générale des Douanes, qui a finalement assuré cette dépense de 100 000 euros ? Ne fut-ce pas aux dépens des opérations de la remise en état des sols et du réaménagement des locaux ? Ces opérations initialement projetées pour le 2^{ème} semestre 2014, à ce jour au point mort, seront-elles finalement assurées en 2015 ? »

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

Paris, le 23 SEP. 2014

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
BUREAU SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL – DRH3B
18, AVENUE LEON GAUMONT – VALMY 122
75877 PARIS CEDEX 20

Affaire suivie par : [REDACTÉ]
Téléphone : 01 57 [REDACTÉ]
Télécopie : 01 57 [REDACTÉ]
Mét : [REDACTÉ]@finances.gouv.fr
DRH3B/2014/CSA/773A

A L'ATTENTION DE
Monsieur le Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Seine-Saint-Denis

Objet : Désamiantage d'un bâtiment des Douanes de Roissy.

Dans un courrier du 28 août dernier, vous me faites part de la situation du CHSCT de Seine-Saint-Denis suite au retard pris par le marché de travaux passé pour le désamiantage d'un bâtiment des Douanes de Roissy.

En effet, le CHSCT de Seine-Saint-Denis avait décidé de consacrer 200 000 € à cette opération, 100 000 € sur sa dotation 2013 puis 100 000 € en 2014. Or, compte tenu du retard évoqué ci-dessus, l'enveloppe prévue en 2013 n'a pu être consommée. Les 100 000 € ont donc été réaffectés au niveau national afin de financer d'autres dépenses.

Ces travaux étant désormais achevés, le CHSCT va devoir payer la totalité de sa participation, soit 200 000 €, sur un budget 2014 qui s'élève à un peu plus de 750 000 €.

Compte tenu du caractère exceptionnel de cette opération et de son montant, j'ai décidé d'augmenter votre dotation de 100 000 €.

Pour faciliter les opérations de facturation, mes services ont demandé à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects de refacturer au niveau national (DRH3B) la totalité des 200 000 €. En parallèle, ils vont récupérer les 100 000 € dus par le CHSCT de Seine-Saint-Denis pour 2014.

Le Sous-Directeur des Politiques Sociales et des Conditions de Travail,

Mme Bibaud, chef du Pôle Logistique et Informatique de la DI de Roissy a alors répondu, en détaillant pour chaque dépense, leur origine (CHSCT 93, DI et DG) que nous vous communiquons dans le tableau ci-dessous :

AU FINAL : LE CALENDRIER DES TRAVAUX PRÉSENTÉ LE 14 OCTOBRE 2014

Type de travaux		calendrier	Dépenses à engager	Source du financement
Désamiantage du 2 ^{ème} étage	Passage du marché public	fin : mi mars 2014	48 661 € (provisionnés en 2013)	CHSCT 93
	exécution des travaux	avril à juillet 2014	100 000 € (provisionnés & dépensés en 2014) +296 339 € surcoûts dépensés en 2014	CHSCT 93 DG (Montreuil)
1 Sous total désamiantage		Pour 2014	445 000 €	CHSCT 93 + DGDDI
2 Réfection/remise en état des sols mis à nu + remise en état des 2 sanitaires + réfection du service PNR		1 ^{er} semestre 2015	600 000 € (dont 480 000 € de surcoût en 2014-2015!)	DG (Montreuil)
3 Aménagement (réseau, modifs de cloisonnement)		1 ^{er} semestre 2015	60 000 €	DI (Roissy)
total		2013 & 2014	1 105 000 €	CHSCT93 + DI et DG

VI – point sur les crédits : désamiantage au 3701 → le chantier à 1 MILLION !

RAPPEL N°1 : LE CALENDRIER DES TRAVAUX VALIDÉ LE 17 JANVIER 2013

Type de travaux		calendrier	Dépenses à engager	Source du financement	
1	Désamiantage du 2 ^{ème} étage	Passage du marché public	en 2013	100 000 € en 2013	CHSCT 93
		exécution des travaux	en 2014	100 000 € en 2014	CHSCT 93
Sous total désamiantage		2013 & 2014	200 000 €	CHSCT 93	
2	Réfection / remise en état des sols mis à nu	en 2014	120 000 €	DG (Montreuil)	
3	Aménagement (réseau, modifs de cloisonnement)	en 2014	80 000 €	DI (Roissy)	
total		2013 & 2014	400 000 €	CHSCT93 + DI et DG	

RAPPEL N°2 : LE CALENDRIER DES TRAVAUX VALIDÉ LE 16 JANVIER 2014

Type de travaux		calendrier	Dépenses à engager	Source du financement	
1	Désamiantage du 2 ^{ème} étage	Passage du marché public	fin : mi mars 2014	100 000 € (provisionnés en 2013)	CHSCT 93
		exécution des travaux	avril à juillet 2014	100 000 € (provisionnés & dépensés en 2014) + 150 000 € surcoûts dépensés en 2014	CHSCT 93 DG (Montreuil)
Sous total désamiantage		Pour 2014	350 000 €	CHSCT 93 + DGDDI	
2	Réfection / remise en état des sols mis à nu	2 ^{ème} semestre 2014	120 000 €	DG (Montreuil)	
3	Aménagement (réseau, modifs de cloisonnement)	2 ^{ème} semestre 2014	80 000 €	DI (Roissy)	
total		2013 & 2014	550 000 €	CHSCT93 + DI et DG	

BILAN DES ÉVOLUTIONS DES DÉPENSES PROJÉTÉES

Type de travaux		Le 17 janvier 2013	Le 16 janvier 2014	Le 16 octobre 2014	Évolution 2013-2014	
1	Désamiantage du 2 ^{ème} étage	Passage du marché public	100 000 €	100 000 €	48 661 €	- 51339 €
		exécution des travaux	100 000 €	250 000 €	396 339 €	+ 296 339 €
Sous total désamiantage		200 000 €	350 000 €	445 000 €	+ 245 000 €	
2	Réfection / remise en état des sols mis à nu + remise en état des 2 sanitaires & réfection du service PNR	120 000 €	120 000 €	600 000 €	+ 480 000 €	
3	Aménagement (réseau, modifs de cloisonnement)	80 000 €	80 000 €	60 000 €	- 20 000 €	
total		400 000 €	550 000 €	1 105 000 €	+ 705 000 €	

NOS COMMENTAIRES :

Une facture au final multipliée par près de 3 : nos craintes exprimées en janvier 2013 étaient tout à fait justifiées. L'estimation alors faite par la DI de Roissy du coût des travaux à 400 000 euros nous semblait bien en deçà de la réalité. C'est pourquoi a posteriori, nous pouvons raisonnablement affirmer que le 16/01/13 il était parfaitement légitime de notre part d'insister de telle façon que ne voulant pas de « dérive inflationniste », « la somme [engagée par le CHSCT93] ne dépassera pas 100 000 euros par an ».



Si cette mesure prudente de cadrage n'avait été proposée, il est à craindre que le budget du CHSCT n'ait été englouti par les 705000 € de surcoût enregistré. Ce qui ne lui aurait pas permis de financer d'autres travaux ailleurs dans le département, et ce alors que la direction s'exonérait de ses obligations réglementaires ! En effet, la réglementation prévoit que les opérations de désamiantage reviennent intégralement à l'employeur ou au propriétaire du bâtiment : soit la DI de Roissy dans les deux cas...

Or après que nous ayons rappelé ces éléments, une représentante de la CGT a malheureusement affirmé que ce surcoût financier était dû à « un vent de panique contre l'amiante, malheureusement organisé ».

Nous le répétons, pour nous la préoccupation quant à la sécurité du désamiantage est tout sauf irrationnelle. Elle est même non négociable : la santé des agents n'a pas de prix. C'est pourquoi nous saluons la mobilisation des agents en début d'année, ainsi que le financement par la DG de ce surcoût, permettant ainsi la réalisation des travaux en de meilleures conditions.

VI bis – point sur les crédits et propositions de dépenses

Direction	Site	opération	Montant devis	Positions et votes	résultat
DVNI (*)	Pantin (*)	Remise en état des prises informatiques, remplacement des panneaux et des prises (*)	21886,62 € proposition de co-financement	Pour 😊 : SOLIDAIRES (*) Contre 😞 : CGT - FO - CFDT (*)	Rejet ! 😞 😞
ENFiP	Noisy Centre	Achat de 20 supports pour écran et 3 trousse de secours	762,30 €	Pour : unanimité	Adopté
DIRCOFI	IDF Ouest	Achat de 10 repose-pieds et 10 repose-poignets	598,00 €	Pour : unanimité	adopté
DI Roissy	France Handling	Installation de tables à rouleaux pour acheminer les charges jusqu'à l'appareil à RX	12 518,40 €	Pour : unanimité	adopté
DDFiP 93	Tous sites	Remplacement des pieds d'éléphants et anciens escabeaux par des escabeaux sécurisés	1532,16 €	Pour : unanimité	adopté
DDFiP 93	Sites locatifs	Mise aux normes des BAES	16035,88 €	Pour: unanimité	adopté
DDFiP 93	Sites domaniaux	Pose de nouveaux BAES	38 454,77 €	Pour: unanimité	adopté
DDFiP 93	SIP Aubervilliers	Nettoyage exceptionnels des sols et sanitaires	5603,40	SOLIDAIRES : c'est une dépense d'entretien (donc hors CHSCT) CFDT : ça relève du marché public → Contre : unanimité	Rejet
DDFiP 93	Bobigny - Satie	Création d'l espace sécurisé pour handicapé	7780,00 €	accepté lors du GT du 16/10/14	adopté
DDFiP 93	Bobigny - Satie	Aménagement d'une sortie de secours pour l'évacuation des agents d'une aile du RdC.	4956,00 €	SOLIDAIRES : charges incombant au proprio du bâtiment, il faut lui faire des injonctions. Les autres syndicats partagent cet avis	Le psdt retire cette opération
DDFiP 93	TP Gagny	Remise en état de la plateforme handicapés	4639,07 €	Pour : unanimité	adopté
DDFiP 93	TP Gagny	Pose d'un éclairage indirect	4788,00 €	Pour : unanimité	adopté
DDFiP 93	SIP Le Raincy	Protection des escaliers menant au bâtiment (construction mur)	2815,67 €	accepté lors du GT du 16/10/14	adopté
DDFiP 93	SIP Le Raincy	Remise en état des stores et des volets	8424,00 €	SOLIDAIRES : oui, à condition que tout complètement soit assumé par la DDFiP Pour : unanimité	adopté
DDFiP 93	SIP Livry Gargan	Achat d'un fauteuil pour personne de forte corpulence	560,98 €	Pour : unanimité	adopté
DDFiP 93	Montreuil SIP	Éclairage sanitaires des 2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} étages	1932,00 €	accepté lors du GT du 16/10/14	adopté
DDFiP 93	SIP Pantin	Réfection des dalles de sol du PCE	2316,00 €	Pour : unanimité	adopté
DDFiP 93	SIP Pantin	Remplacement de l'éclairage et mise en place d'un extracteur à la caisse	1254,00 €	accepté lors du GT du 16/10/14	adopté
DDFiP 93	TP Saint-Denis Municipale	Création d'une tisanerie avec point d'eau (c'était dans le registre SST)	2 778,00 €	Président : ça relève du CDAS Contre : unanimité	Rejet
DDFiP 93	TP St-Denis CH	Travaux d'insonorisation dans la zone d'accueil	10 000,00 €	Pour : unanimité	adopté
DDFiP 93	SIP Saint-Denis	Ajout d'un diffuseur sonore	2421,60 €	accepté lors du GT du 16/10/14	adopté
DDFiP 93	TP Tremblay-en-France	Pose de dales podotactiles pour permettre l'accès des personnes malvoyantes.	337,56 €	Pour : unanimité	adopté
DDFiP 93	SIP Villepinte	Achat d'un aspirateur	631,20 €	SOLIDAIRES : entretien, c'est une 1 ^{ère} , c'est une dérive. Contre : unanimité	Rejet

* UN REFUS INCOMPRÉHENSIBLE :

De façon inexplicée, les autres syndicats ont refusé de financer les travaux de remise en état des prises informatiques à la DVNI (1^{ère} ligne du tableau). Nous sommes d'autant plus étonnés que rien n'avait été dit jusque là. Devant l'ampleur de la somme (21 886,32 €), notre délégation avait proposé un co-financement 50-50 DVNI/CHSCT93. Or, cette proposition ayant recueilli le consentement implicite de tout le monde, a ensuite été soumise au vote et validée... jusqu'à ce qu'un élu de la CGT s'exclame: « arrêtez, j'ai pas compris là » [sic] !

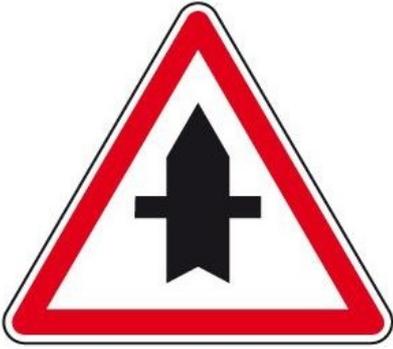
Le représentant de la CFDT a appuyé : « on entend que SOLIDAIRES ici, c'est la démocratie de voter car SOLIDAIRES parle beaucoup ». Serait-ce parce que nous avons beaucoup de choses à dire ? En tous cas, pour paraphraser un élu : nous aussi, nous n'avons pas tous compris...

Une histoire à dormir debout?



Photo réalisée avec trucage...

Formation risques routiers ?



Un financement prioritaire en 2015

Dans notre déclaration préalable, nous avons relayé la **surprise et la colère des agents vis-à-vis du refus du financement de la formation sur les risques routiers par l'ex-président** du CHSCT 93.

Aussi, lorsque nous avons attaqué le point sur les crédits et les propositions de dépenses, la secrétaire-animatrice du CHSCT a précisé que le refus de l'ex-président était motivé par l'insuffisance de l'enveloppe budgétaire, amenant à réaliser des arbitrages...

À la question de savoir ce que le CHSCT 93 pouvait faire, nous avons répondu « *pour cette fin d'année c'est malheureusement mort [puisque le temps de contacter le prestataire, de définir des dates, et de recueillir les candidatures, il sera trop tard] mais il faut que ça fasse partie d'un axe prioritaire en 2015* ». Cette intervention a reçu l'assentiment de tous, aussi bien au niveau intersyndical que de la nouvelle présidence.

VII – suivi post-professionnel par la médecine de prévention

De cette présentation faite par le Docteur Jean-François Simonot, nous retiendrons deux éléments :

- **les militaires détachés en douane** : lors de leur activité, ils sont suivis par le médecin de prévention des douanes, relevant de leur résidence administrative. Par contre, à partir de leur départ en retraite, ils sont suivis par le service médical de l'armée.
- **Les expositions environnementales dans le cadre du travail** (marchandises contrôlées vérolées) ne sont pas des expositions professionnelles, et ne font donc pas l'objet d'un suivi médical. Ainsi officiellement, ne sont classés et considérés comme expositions professionnelles que les cas d'exposition chronique à l'amiante :
 - les personnels mécaniciens dans les bateaux
 - les personnels navigants (pilotes) et non-navigants d'aéronefs (l'amiante était utilisée auparavant en patine sur les freins)



VIII – Conditions de travail des agents du SIP de Noisy-le-Sec

PRÉSENTATION : De la présentation faite par le président, nous retiendrons :

- **Sa condamnation du média utilisé** : c'est par une lettre anonyme que le CHSCT avait été indirectement alerté sur des risques psycho-sociaux au Service Impôts Particuliers (SIP) de Noisy-le-Sec.
- **Son appui à la consultation des agents** du SIP faite par la DDFiP 93, quant à l'intervention de la psychologue de la Délégation Départementale à l'Action Sociale (DDAS), puisque 31 collègues ont répondu pour, 9 contre, et 4 se sont abstenus.

NOS PROPOSITIONS

Pour tâcher de remédier à la situation, nous avons formulé 3 propositions :

- faire appel au conciliateur de la DGI
- faire appel au(x) médecin(s) de prévention habilité(s) pour faire une enquête par un tiers-temps
- avoir recours à un expert indépendant.

QUESTION DE LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

Posée par le Dr Simonot : « *Qui a choisi la psychologue de la DDAS ?* »

RÉPONSES DU PRÉSIDENT :

- **sur l'expert indépendant** : « *un cabinet d'expertise extérieur, je suis contre, sauf si c'est une instruction de la DG* »
- **sur le choix de la psychologue de la DDAS** (avec un ton un tantinet menaçant) : « *vous remettez en cause le choix de la DDFiP ?* »

Le Dr Simonot a alors répondu : « *non je ne prends pas position, je rappelle la doctrine du secrétariat général* ».

2°) Antenne fiscale de Roissy

remarques posées par SOLIDAIRES en préalable et rappelées en séance	Réponses du Président, en sa qualité de DDFiP 93
<i>Certes, le projet de suppression de l'antenne a été retiré de l'ordre du jour du dernier Comité Technique local de la DDFiP 93. Néanmoins, l'inquiétude des 2 agentes en poste à l'antenne demeure.</i>	Oui il y avait un projet de rapatriement à Bobigny. Néanmoins <u>le maintien de cette antenne est approprié.</u>
<i>La DDFiP 93 s'est-elle rapprochée de la DI de Roissy pour une <u>relocalisation au RDC du bâtiment 3701 abritant plusieurs locaux vides</u> ? Ce serait d'autant plus légitime que l'antenne travaille déjà en synergie avec plusieurs services douaniers du 3701 (Re-cette Régionale, Service Régional d'Audit)</i>	Oui, « Une rencontre est prévue avec le « DI douanier » la semaine prochaine.

2°) « Centre de contact » – plateforme d'appel téléphonique délocalisée

Pour rappel, cette **question diverse avait été posée en préalable par le représentant de la CFDT**. Malheureusement ce dernier était déjà parti quand ce dernier point a été évoqué. Certes, plusieurs questions et interventions ont malgré tout pu être exprimées par le reste de la représentation syndicale. Néanmoins les réponses du président se voulaient à chaque fois tranquilisantes...

Pourtant, soumise à de fortes contraintes budgétaires et de diminution du nombre de ses emplois, **la DGFIP réfléchit à l'augmentation de la productivité de chacun ses agents**. Comment ?

En les redéployant, en attribuant à chacun moins de missions, mais avec davantage d'objectifs chiffrés demandés. En d'autres termes, moins de *qualité* et + de *quantité*...

Interventions syndicales	Réponses du Président, en sa qualité de DDFiP
<i>Il y aura des suppressions de postes (SOLIDAIRES)</i>	Non, sachez que j'ai accepté l'expérimentation après avoir reçu l'engagement de la Centrale de l'absence de suppression de postes. Il n'est pas question de diminution [mais au contraire de] la création de 30 emplois
<i>Il y aura une déqualification des agents (CGT)</i>	Non, ce service sera en charge également de l'instruction sur les délais de paiement. Et puis vous savez, la <i>spécialisation</i> ce n'est pas un vilain mot. C'est un gage de technicité et d'efficacité.

Au cas particulier la DGFIP, souhaite réorienter les contribuables et autres usagers du service public fiscal depuis l'accueil physique vers... l'accueil téléphonique. De surcroît, la réponse téléphonique aux sollicitations des contribuables ne se ferait plus depuis le centre des finances publiques le plus proche... mais depuis un autre département !

ACCESSIBILITÉ CONTRE PROXIMITÉ

Après avoir engagé une 1^{ère} expérimentation à Rouen, qui gère déjà tous les appels téléphoniques en provenance du département de l'Oise, la DGFIP veut renouveler l'opération. Ainsi la ville de Chartres est désignée pour gérer tous les appels en provenance de la Seine-Saint-Denis.

Pour rappel, Chartres – Bobigny, c'est 87km à vol d'oiseau et 102 km par la route (contre 71km à vol d'oiseau et 81km par la route pour Beauvais – Rouen).

Bref, entre l'administration et ses usagers, c'est : « *plus le temps passe, et plus l'espace s'étend* ».

Attention, à ce rythme, « *loin des yeux, loin du cœur* » sera pour bientôt.

Compte-rendu du CHSCT 93 du 14 octobre 2014



- DDFiP 93
- DGE
- DIRCOFI
- DNEF
- DRESG
- DVNI
- ENFiP
- DI de Roissy et du Bourget